Élection présidentielle turque à Décines-Charpieu (69) : le parquet de Lyon saisi après la tenue illégale d'un bureau de vote dans une mosquée DITIB pro-Erdogan ; une députée dénonce un « climat de terreur » (Màj)

18/05/2023 à 9h08



18/05/2023

Élections turques dans un local religieux : le parquet de Lyon saisi

La députée Sarah Tanzilli (Renaissance) dénonce l'organisation du second tour de la présidentielle dans un local lié à une mosquée de Décines-Charpieu.

[…]

Sarah Tanzilli estime en outre que le choix de ce bureau de vote a permis l'instauration lors du premier tour d'un

« climat de terreur » en pointant notamment les menaces subies par les représentants de partis d'opposition au président Recep Tayyip Erdogan. Elle rappelle que plusieurs d'entre eux ont vu les pneus de leurs véhicules crevés et surtout que quatre assesseurs du parti de gauche et écologiste YSP ont été violemment agressés mardi 9 mai, en sortant du bureau de vote, après la fermeture du scrutin. « Les violences commises la semaine dernière ont irrémédiablement un impact sur la perte de confiance de certains citoyens franco-turcs de se rendre aux urnes dans ce contexte-là », confie l'élue, précisant qu'elle pense « surtout à ceux qui sont par ailleurs kurdes, alévis ou arméniens ».

Jointe par *Le Point*, la maire de Décines-Charpieu, Laurence Fautra (LR), se dit elle aussi « scandalisée » par la tenue de ce scrutin dans une mosquée de sa commune. « Ni le consulat, ni la préfecture, ni l'association qui tient la mosquée n'ont eu la décence de nous prévenir », enrage-t-elle, soulignant que l'organisation du premier tour « a causé de nombreux troubles que la mairie a dû gérer », en raison principalement de « stationnements sauvages : la police municipale a dressé plus de 200 PV pour des infractions au stationnement et a organisé des mises en fourrière de véhicules qui bloquaient les parkings d'entreprises du secteur ».

[…]

Le Point

14/05/2023

Darmanin informé de la tenue illégale d'un bureau de vote dans une mosquée DITIB pro-Erdogan :

Élection présidentielles et législatives turques
Bureau de vote dans la mosquée du Ditib de Décines-Charpieu - le CDCA saisit le Ministre de l'Interieur et le met en demeure en cas de second tour

Paris, le 12 mai 2023 - Dans un courrier en date du 12 mai, le Comité de Défense de la Cause Arménienne s'est indigné auprès de ministre de l'Intérieur, de la tenue d'un bureau de vote dans la mosquée du Ditib de Décines-Charpieu.

Si les élections présidentielles et législatives turques sont organisées et gérées par les autorités et consulats turcs, il appartient au ministre de l'Intérieur de veiller à ce qu'elles respectent les lois et règlements en vigueur en France, en matière d'organisation d'élections étrangères sur le territoire français. La loi du 24 août 2021, confortant les principes de la République, dispose à l'article 84 qu' "il est [...] interdit d'organiser des opérations de vote pour des élections politiques françaises ou étrangères dans un local servant habituellement à l'exercice du culte ou utilisé par une association cultuelle", un délit passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

La tenue d'un bureau de vote dans la mosquée du Ditib, très directement affiliée à l'organisation AKP du Président Erdogan, contrevient donc aux principes de neutralité politique et religieuse qui gouvernent l'organisation de l'élection et tombe sous le coup de la loi française.

Le CDCA a, par conséquent, mis en demeure le ministre de l'Intérieur, et a prévenu qu'à l'occasion de prochaines opérations de vote et dans l'éventualité d'un second tour le CDCA se réservait d'engager des poursuites judiciaires.

Le CDCA rappelle que lors des scrutins antérieurs organisés dans la mosquée du Ditib de Décines-Charpieu, la candidature d'Erdogan ou les orientations qu'il promouvait recueillaient systématiquement plus de 80% des voix.

Le CDCA rappelle, enfin, les graves événements s'étant tenus dans la même ville de Décines-Charpieu en juillet, octobre et novembre 2020, où des extrémistes des loups gris ont organisé une chasse à l'homme contre les citoyens français d'origine arménienne, s'en sont pris au centre national de la mémoire arménienne et à la stèle commémorative du génocide arménien. Le CDCA avait alors obtenu la condamnation de l'extrémisme Ahmet Cetin, et la dissolution des loups gris.

CDCA
Comité de Défense de la Cause Arménienne
17 rue Bleue 75009 PARIS
Tel 01 44 83 07 02
Cdcafrance@gmail.com

En Lien :

- *1er tour de la présidentielle turque : Erdogan en tête dans plusieurs pays d'Europe dont la France, l'Allemagne et la Belgique (MàJ : score de 91,5% dans le Puy-de-Dôme, record européen)*